

**EXPLOITATION ACTIVITE DE BUVETTE ET PETITE RESTAURATION
MAISON DU LIEUTENANT
SERVOZ - 2023**

**Appel à manifestation d'intérêt
Pour l'octroi d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public**

Le présent appel à manifestation d'intérêt et ses annexes sont téléchargeables sur le site internet de la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc. Aucun dossier papier ne sera fourni.

OBJET-----

Conformément à l'article L. 2122-1-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc, propriétaire et gestionnaire de la Maison du Lieutenant à Servoz, propose de mettre à disposition une partie du bâtiment en vue de l'exploitation d'une activité de buvette et de petite restauration.

L'occupant assurera :

- La gestion d'un service de buvette et de restauration permettant de valoriser les productions autour du Mont-Blanc en privilégiant des produits frais, locaux et/ou bio, de saison, respectueux de l'environnement,
- La participation dans la limite de ses champs de compétences aux animations, événements et différentes activités organisées par la CCVCMB,
- La mise en place d'animations concourant à l'amélioration de la fréquentation du site et à son développement dans le respect du projet culturel et social de la structure et en complémentarité des activités organisées par la CCVCMB, notamment lors de l'ouverture de la Maison du Lieutenant
- L'accueil, l'information et conseil au public et aux usagers sur la maison du Lieutenant, sur le territoire et plus particulièrement son environnement agro-pastoral,
- La gestion du site et ses abords, incluant son entretien et maintenance dans le respect du lieu, de son esprit et des activités existantes (salle principale, cuisine, crèche et jardin),
- La promotion du site et de ses activités auprès de la clientèle en liaison avec la CCVCMB, la Commune de Servoz, l'Office du Tourisme de la Vallée de Chamonix Mont Blanc, les acteurs touristiques et économiques ainsi que de la population locale,
- La limitation de l'empreinte écologique de son activité (tri des déchets, économies d'énergie, limitation du gaspillage, utilisation de produits d'entretien respectueux de l'environnement, non utilisation de vaisselle jetable ...)

PERIMETRE-----

La mise à disposition concerne les espaces ainsi dénommés : « Crèche » (21 m²), « Cuisine » (25 m²) et « Salle à manger » (60m²) sur le plan présenté en annexe. A cela s'ajoute l'utilisation du balcon adjacent et de l'espace extérieur du bâtiment.

Au regard du classement actuel du bâtiment, l'occupant veillera à **respecter la limite d'accueil du public fixée à 40 personnes, dans la partie restauration de manière simultanée en intérieur**

MOYENS-----

Les biens nécessaires à l'exploitation de la buvette petite restauration sont majoritairement mis à disposition de l'occupant par la CCVCMB (voir annexe 1).

Toute autre acquisition, renouvellement ou réalisation de biens ou matériels, non conforme au programme d'investissements de la CCVCMB en cours de contrat devra être réalisé par l'occupant.

La Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc prendra à sa charge l'intégralité des frais relatifs à la consommation d'eau, d'électricité et de chauffage.

REDEVANCE-----

L'occupation sera consentie moyennant le versement d'une redevance.

Le candidat formulera une proposition de redevance d'un minimum de CENT EUROS (100 €) mensuel.

DUREE-----

L'occupant s'engage à exploiter sur une période minimale annuelle s'étendant du 15/06 au 15/09.

Toutefois, le candidat formulera une proposition complémentaire de période et planning d'exploitation. Une ouverture sur les périodes de vacances scolaires serait appréciée.

La mise à disposition est octroyée pour une durée de 1 an renouvelable deux fois. Le renouvellement sera décidé suite à la réalisation d'un bilan afin d'ajuster le mode de fonctionnement et d'exploitation au projet de développement de la Maison du Lieutenant.

PRE-REQUIS-----

L'occupant devra être en capacité, au jour de l'ouverture des activités, de présenter :

- Formation hygiène et sécurité,
- Permis d'exploitation,
- Les licences correspondantes au projet présenté,
- Assurances requises pour ce type d'activité.

MODALITE DE DEPOTS DES DOSSIERS DE CANDIDATURE-----

Les candidats intéressés doivent déposer un dossier de candidature comportant :

- Une présentation du candidat (références et lettre de motivation, statut juridique), et des personnes amenées à travailler sur le site,
- Le descriptif du projet d'exploitation,
- Une proposition de carte de restauration et boissons permettant d'apprécier la compréhension, l'intégration et l'attractivité de l'activité dans le projet de la Maison du Lieutenant, assortie de la grille tarifaire correspondante,
- Une proposition de programmation d'animations permettant d'apprécier la compréhension, l'intégration, la complémentarité et la valeur ajoutée de l'activité dans le projet de la Maison du Lieutenant,
- Un planning des jours et des horaires d'ouvertures pour la première année à compter du 15 juin 2023,
- Les moyens techniques d'exploitation proposés, en précisant le budget annuel consacré à l'entretien et à la maintenance,
- Une proposition de plan de communication et moyens mis en œuvre pour la promotion et la communication autour des activités réalisées,
- Les moyens humains disponibles ou la politique de recrutement (formation, qualification et expérience professionnelles),
- L'évaluation de la viabilité économique du projet, grille tarifaire et budget prévisionnel synthétique de la première année,
- Une note sur la gestion environnementale de l'activité,
- Une proposition de redevance.

Avant le dépôt du dossier, chaque candidat devra visiter les lieux et s'entretenir avec la personne responsable du site : Armand COURRIOUX – 07 78 24 96 77

ANNEXES A CONSULTER-----

- Liste du matériel mis à disposition
- Photos et plans des locaux
- Projet culturel et social
- Exemples de programmes et photo d'animations réalisées
- Planning d'ouverture 2022-2023 à titre d'exemple
- Chiffres d'affaires réalisés au cours du dernier exercice

CONTACTS-----

Pour toute demande complémentaire, veuillez contacter

➤ **Administratif**

Corinne JACQUIER, Responsable Service Foncier
corinne.jacquier@ccvcmb.fr / 04.50.53.75.04

➤ **Technique :**

Armand COURRIOUX, responsable de la Maison du Lieutenant
armand.courrioux@ccvcmb.fr / 07 78 24 96 77

MODALITES DE SELECTION-----

La sélection s'effectuera à l'aune des pièces fournies dans le dossier de candidature.

Au regard des critères suivants :

1. QUALITE DU PROJET PROPOSE : 70%

Seront notamment analysés :

- L'expérience et les références du candidat en lien avec une activité de buvette et de restauration,
- L'adéquation et la cohérence du projet présenté avec l'esprit des lieux et les activités existantes de la Maison du Lieutenant,
- La capacité du candidat à assurer la gestion d'un service de buvette et de restauration privilégiant des produits frais, locaux et/ou bio, de saison, respectueux de l'environnement,
- La qualité, la variété et l'adaptation au public cible de la carte proposée,
- La plus-value pour le développement du site, de la programmation d'animations proposées,
- La capacité du candidat à s'investir, collaborer, partager les espaces, accueillir et informer les publics,
- la capacité du candidat à assurer la promotion et la communication autour des activités proposées,
- le planning des jours et horaires d'ouverture proposées

2. CONNAISSANCE ET VALORISATION DES PRODUCTIONS ET PRODUCTEURS AUTOUR DU MONT-BLANC : 10%

3. LES MOYENS TECHNIQUES ET HUMAINS APPORTES PAR LE CANDIDAT : 10%

4. LA VIABILITE ECONOMIQUE DU PROJET : 5%

5. REDEVANCE PROPOSEE (MONTANT FIXE) : 5 %

LE DOSSIER DE CANDIDATURE DEVRA ETRE ADRESSE AVANT LE 12 MAI 2023

- Soit par voie électronique à l'adresse mail suivante : camille.bannes@ccvcmb.fr
- Soit sous format papier, par lettre recommandée avec accusé de réception ou par remise en main propre contre récépissé à l'adresse suivante :

*Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc -
Service Espaces Naturels, Agropastoralisme et Forêts (1^{er} étage)
B.P. 89, 38 Place de l'Eglise
74400 CHAMONIX MONT BLANC*

La Communauté de Communes pourra solliciter les candidats pressentis pour une rencontre avant de prendre sa décision définitive.

La Communauté de Communes informera l'ensemble des candidats de son choix par mail ou courrier simple.

Le candidat retenu devra conclure avec la Communauté de Communes une convention d'occupation temporaire du domaine public.